

**Ce mois de juillet commence avec une première décade un peu chaude mais avec seulement 0,5°C d'excédent sur les moyennes journalières. En effet ce sont surtout les températures de l'après-midi qui donnent ce ressenti de chaleur avec 1,5°C au-dessus des normales, mais les fins de nuits restent fraîches pour la saison avec seulement 12,3°C en moyenne. On est donc loin de températures records évoquées dans d'autres régions ou déjà observées un mois de juillet dans l'Oise. Avec 21,6 mm à Beauvais les précipitations sont également dans les normes voir un peu au-dessus, avec des rayonnements à peine excédentaires de 10%.**

Les betteraves et maïs profitent très bien de ces conditions climatiques. Pendant ce temps, les récoltes d'orge d'hiver (terminées) et de blé (qui ont débuté en fin de semaine dernière en secteurs précoces), se réalisent en bonnes conditions avec des pluies pas trop contraignantes en terme d'organisation des chantiers.

## **ORGES D'HIVER**

En escourgeons la moyenne des rendements devrait approcher, voire dépasser les 90 q/ha au-dessus de la moyenne sur 5 ans avec des niveaux de qualité hétérogène mais satisfaisants en moyenne sur les critères calibrage et protéines. La pression bioagresseurs a bien été maîtrisée tant sur le plan de la jaunisse nanisante de l'orge transmise par les pucerons à l'automne, que sur le plan des maladies. Un peu de potentiel a pu être perdu dans les zones versées qui se sont malgré tout souvent redressées.

## **IMPLANTATION des COUVERTS**

### **Semer sitôt la récolte**

Dans les conditions de l'année, il reste souvent un peu de fraîcheur après récolte, et les chantiers qui ont démarré tôt se déroulent normalement et en bonnes conditions. Autant que possible, il paraît donc judicieux de semer les couverts aussitôt après récolte pour favoriser leur levée, et pour ce qui concerne les légumineuses, favoriser leur développement précoce pour fixer un maximum d'azote.

L'intérêt est également de profiter d'éventuelles pluies estivales pour produire de la matière organique et avoir une végétation très avancée en automne, mais ralentie qui consommera moins d'eau, favorisant la recharge de la réserve utile des sols, puis des nappes par les pluies d'automne/hiver.

### **Bases de choix du couvert**

Entre le couvert de moutarde réglementaire à minima, et les couverts à plus de 10 espèces pour les couverts les plus sophistiqués, mélanger 4 espèces dont au moins une graminée, une légumineuse et une brassicacée (crucifère), est souvent déjà un bon compromis. Dans ce cas on envisage comme base, une dose de semis de 25% de ce qui est conseillé en pur par espèce. La 4ème espèce pourra être une 2ème légumineuse, ou brassicacée, ou phacélie selon que la priorité va au piégeage de l'azote, ou à la fixation d'azote.

En semis précoce avec légumineuses, veiller à choisir une moutarde très tardive pour ne pas avoir à la détruire de façon anticipée ce qui pénalisera l'intérêt des légumineuses qui ont besoin de plus de temps pour valoriser leur effet fixation d'azote dans le couvert.

D'autres critères de choix peuvent également intervenir comme la lutte contre les nématodes avant betteraves avec un radis nématicide.

Un outil comme celui du GIEE Magellan de la Chambre d'Agriculture de la Nièvre peut vous aider à concevoir votre couvert en évaluant l'effet fixation ou piégeage de l'azote selon les hypothèses que vous renseignez (espèces, dose de semis ..). Reste ensuite à ce que tout lève comme prévu !

**Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 11 juillet 2023 (BSV G.C. N°24), par Dumoulin François, Ingénieur Références Méthodes, Chambre d'agriculture de l'Oise Odase.**

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise, F.Dumoulin, L.Godet, L.Légrand, M.Marie, J.Martin, O.Philippe, S.Wieruszkeski. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phy](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...). L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole. Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation. Agrément et garantie assurantielle : la Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF 01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Elle est titulaire du contrat d'assurance N° 05038757W/1001 garantissant notamment la responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytosanitaires. »